D'après la situation que vous avez décrite, vous êtes a priori éligible à ces aides. Ces résultats sont fondés sur les seules informations que vous avez indiquées et ne constituent en aucune façon un engagement de la part des organismes cités.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ (FAJ)

ESPACE INSERTION

Les Fonds d'Aide aux Jeunes sont destinés à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui sont en grande précarité de ressources. Ce sont des aides qui n'ont pas vocation à être régulière car elles doivent répondre à un besoin ponctuel et précis (logement, travail, transport, etc.).

Critères d'éligibilité :

- Détenir un compte bancaire
- Être âgé de 18 à 25 ans et faire face à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle
- Être engagé dans une démarche d'insertion et donc de fait être dans un Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) ou un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) à jour (moins de 18 mois)
- Être français ou étranger en situation régulière ; être domicilié de façon effective en Eure-et-Loir (sans condition de durée de résidence)
- Ne pas avoir de ressources mensuelles équivalentes ou supérieures au montant du RSA en vigueur. La précarité de la situation du jeune devra être avérée (jeunes isolés en difficulté d'insertion sociale et professionnelle ou jeunes issus d'une famille en difficulté)